

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01192

Numéro SIREN : 879 968 808

Nom ou dénomination : FERGUSS CAPITAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt 7108

**FERGUSS CAPITAL**

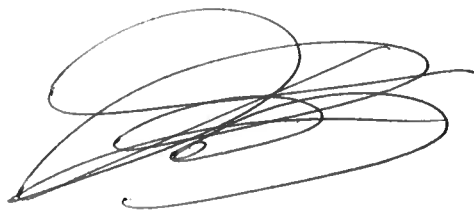
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €uros

Siège social : Immeuble 1.618  
3 rue des Mimosas- 22190 PLERIN  
879 968 808 RCS SAINT-BRIEUC

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

**Certifiés conformes  
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.

## Bilan Actif

		31/03/2022			31/03/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	500		500	500	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>500</b>		<b>500</b>	<b>500</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	404 865		404 865	404 865
	En-cours de production de biens	1 289		1 289	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	7 360 607		7 360 607	6 070 934
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	58 761		58 761	163 343
	Autres créances	863 091		863 091	3 542 440
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	2 013 009		2 013 009	226 492	
Charges constatées d'avance	113 151		113 151	6 718	
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>10 814 772</b>		<b>10 814 772</b>	<b>10 414 793</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecart de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>10 815 272</b>		<b>10 815 272</b>	<b>10 415 293</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/03/2022	31/03/2021
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	5 000	52
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	20 808	
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	881 093	515 128
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>956 901</b>	<b>565 180</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 743 960	5 068 165
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 634 568	3 638 826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 784	631 964
	Dettes fiscales et sociales	209 614	419 306
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33 066	500	
	Produits constatés d'avance (1)	41 380	91 351
	<b>Total des dettes</b>	<b>9 858 371</b>	<b>9 850 112</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 815 272</b>	<b>10 415 293</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	881 093,02	515 128,39
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 703 371	9 085 112
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	812 628	4 301 940
(3)	Dont emprunts participatifs		

# Règles et Méthodes Comptables

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

( Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

( Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 815 272** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **11 915 917** euros et un total **charges** de **11 034 824** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **881 093** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### **Immobilisations**

Immobilisations Incorporelles :

## Règles et Méthodes Comptables

Conformément au règlement ANC 2015-06, en cas d'inscription d'éléments de fonds commercial à l'actif du bilan, ce dernier n'est pas amorti dès lors qu'il n'a pas de durée limitée. Par contre, il a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel qui n'a pas conduit à constater une dépréciation.

### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks et en cours

Les terrains à bâtir, immeubles et chantiers en cours ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement.

Les frais financiers n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2022
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

		31/03/2022	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	58 761	58 761	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	238 103	238 103	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	353 757	353 757		
Débiteurs divers	271 231	271 231		
Charges constatées d'avances	113 151	113 151		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>1 035 003</b>	<b>1 035 003</b>	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	812 628	812 628		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	4 931 332	776 332	4 155 000	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	16 897	16 897		
	Fournisseurs et comptes rattachés	195 784	195 784		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	128 077	128 077		
	Taxes sur la valeur ajoutée	15 527	15 527		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	66 010	66 010		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 617 671	3 617 671		
	Autres dettes	33 066	33 066		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	41 380	41 380			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>9 858 371</b>	<b>5 703 371</b>	<b>4 155 000</b>	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 705 561			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	596 757			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

## Produits à recevoir

31/03/2022

<b>Total des Produits à recevoir</b>		30 557
<b>Autres créances clients</b>		6 935
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 935	
<b>Autres créances</b>		23 622
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	846	
PRODUITS DIVERS A RECEVOIR	22 776	

## Charges à payer

		31/03/2022
<b>Total des Charges à payer</b>		262 286
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		20 588
INT COURUS/EMPRUNT ET AB.C	11 332	
BANQUES INTERETS COURUS	9 256	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		166 815
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	166 815	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		66 010
ET AT AUTRES CHARGES A PAYER	66 010	
<b>Autres dettes</b>		8 873
CHARGES DIVERSES A PAYER	8 873	

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/03/2022
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>		41 380	41 380
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			41 380

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2022
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>		113 151	113 151
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			113 151

## Capital social

	31/03/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	5 000,00	10,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>5 000,00</b>	<b>10,0000</b>	<b>50 000,00</b>

## Engagements financiers

31/03/2022

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

<b>Effets escomptés non échus</b> Néant.		
<b>Avals, cautions et garanties</b> Cautions solidaires GBM et DSH sur emprunt CRCA Cautions Groupe Bleu Mercure sur emprunt CRCA		363 000 4 557 000
		4 920 000
<b>Engagements de crédit-bail</b> Néant.		
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b> Néant.		
<b>Autres engagements</b> Non recensés.		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		4 920 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		4 920 000



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 21 JUIN 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation  
du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 881.093 €uros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>881.093 €uros</b>
- A titre de distribution aux associés, soit <i>Soit un dividende de 164,54 €uros (valeur arrondie) par action</i>	822.709 €uros
- Le solde au poste « autres réserves », soit <i>Ce qui porte le solde de ce poste à 79.192 €uros</i>	79.192 €uros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à la somme de 134.192 €uros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 822.709 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu:

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Eligible à l'abattement</b>	<b>Non éligible à l'abattement</b>
31 mars 2021	489.372 €uros	489.372 €uros	--
31 mars 2020	--	--	--

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2022**

**Certifié conforme**  
**La société GROUPE BLEU MERCURE**  
**Représentée par Monsieur Arlan BOULAIN**  
**Présidente**

